

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2024

Présents : M. PERRODIN Hervé, Mme PERNOT Martine, M. ROY Anthony, M. BERTHAUD Lilian, M. BESSARD Bastien, Mme PELLETIER Béatrice, Mme TRECOURT Isabelle, Mme MAGDELAINE Florence, Mme CARE-BUISSON Suzanne, M. JOLY Bernard, Mme NUNINGER Paule et M. PUYFAGES Mickaël.

Excusés : M. DUBOIS Frédéric qui donne pouvoir à M. PUYFAGES et M. VOISE Damien qui donne pouvoir à M. PERRODIN.

Secrétaire de séance : Mme PERNOT Martine

Le quorum est atteint.

Ordre du jour de la séance :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 25 juin 2024

Délibérations :

- Avant-projet pour le projet de lotissement Champrond
- Convention de location de la salle de sports pour les associations extérieures
- Location des logements

Informations diverses :

- Droit de préemption
- Point sur les commissions communales et intercommunales
- France ruralités revitalisation (FRR)
- Questions et informations diverses
- Date du prochain conseil municipal

Ouverture séance : le 23 juillet à 20h30

- ✓ *Approbation du procès-verbal du 25 juin 2024 avec 14 voix pour*

Délibérations :

❖ Dossier 208001M – Quartier Champrond - Validation de l'Avant-Projet Définitif

Dossier présenté par M. Le Maire,

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment :

- celle du 22/01/2020 confiant au SIDEC un mandat de maîtrise d'ouvrage,
- celle du 30/03/2021 confiant la maîtrise d'œuvre de l'opération à SARL AD+ pour une enveloppe affectée aux travaux de 400 000 € HT.

Considérant l'Avant-projet Définitif établi par AD+, estimant le montant des travaux hors réseaux secs à 637 510 € HT soit 765 012 € TTC, réparti en tranche ferme pour un montant de 486 623 € HT et une tranche optionnelle pour un montant de 150 887 € HT,

Considérant qu'en application du livre IV du Code de la Commande Publique et en application des clauses du contrat de maîtrise d'œuvre.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré avec 14 voix pour (M. PERRODIN Hervé, Mme PERNOT Martine, M. ROY Anthony, M. BERTHAUD Lilian, M. BESSARD Bastien, Mme PELLETIER Béatrice, Mme TRECOURT Isabelle, Mme MAGDELAINE Florence, Mme CARE-BUISSON Suzanne, M. JOLY Bernard, Mme NUNINGER Paule, M. PUYFAGES Mickaël, M. DUBOIS Frédéric qui par pouvoir donné à M. PUYFAGES et M. VOISE Damien par pouvoir donné à M. PERRODIN) :

- Approuve l'Avant-projet Définitif établi par le maître d'œuvre et estimant les travaux à 637 510 € HT réparti en tranche ferme pour un montant de 486 623 € HT et une tranche optionnelle pour un montant de 150 887 € HT
- Prend note que le forfait de rémunération du maître d'œuvre reste inchangé à hauteur de 34 160,00 € HT, sans rémunération complémentaire.

021 s
€ 00,00

- Demande au SIDEC de faire établir par le maître d'œuvre, le projet, notamment le Dossier de Consultation des Entreprises et de préparer les autorisations administratives nécessaires
- S'engage à assurer le financement de cette opération.
- Autorise M. Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

❖ Convention pour la location de la salle de sports pour les associations extérieures

Un projet de modification des conventions pour la location de la salle de sports est étudié.

Celle-ci aurait pour but de limiter le temps d'utilisation de la salle et fixerait un montant pour la location de celle-ci.

Le conseil municipal souhaite obtenir plus de renseignements et charge M. Le Maire de prendre contact avec les services compétents.

La délibération est reportée à une date ultérieure.

❖ Location du T5, rue Jean Moulin

Dossier présenté par M. BERTHAUD, 1er adjoint en charge des logements,

M. BERTHAUD explique au Conseil Municipal avoir reçu 3 dossiers complets pour la location du T5 situé 7 rue Jean Moulin.

Il présente aux membres du conseil un tableau de synthèse.

Il indique que le loyer est fixé à 626.97€ mensuel plus 80€ d'avance sur charges.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré avec 14 voix pour (M. PERRODIN Hervé, Mme PERNOT Martine, M. ROY Anthony, M. BERTHAUD Lilian, M. BESSARD Bastien, Mme PELLETIER Béatrice, Mme TRECOURT Isabelle, Mme MAGDELAINE Florence, Mme CARE-BUISSON Suzanne, M. JOLY Bernard, Mme NUNINGER Paule, M. PUYFAGES Mickaël, M. DUBOIS Frédéric qui par pouvoir donné à M. PUYFAGES et M. VOISE Damien par pouvoir donné à M. PERRODIN):

- Attribue le T5 situé 7 rue Jean Moulin à M. PIRAS et Mme VINCENT à compter du 1er septembre 2024
- Fixe le loyer à 626.97€ mensuel
- Fixe l'avance sur charges à 80€ mensuel
- Dit que si M. PIRAS et Mme VINCENT se désistent le logement sera attribué à M. VAN RENSBEGEN et Mme AMSIDDER
- Autorise M. Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

● Informations Diverses :

- **Point sur les commissions :** Un point a été fait sur les commissions qui se sont déroulées depuis le dernier conseil municipal :
 - Le 5 juin 2024 : commission EPAGE (intercommunale)
 - Le 12 juin 2024 : commission services à la personne (intercommunale). Un diaporama est diffusé aux conseillers. La fréquentation de la France Services est hausse depuis 2022. Il est prévu 1200 visites pour 2024.
 - Le 3 juillet 2024 : commission sports (intercommunale) : Visite du stade et des infrastructures par les membres de la commission. Un point a été fait sur la subvention annuelle versée par la communauté de communes qui sera révisée en fin d'année.
- **France Ruralités revitalisation (FRR) :** Le nouveau zonage, « France ruralités revitalisation » (FRR) va permettre un soutien plus adapté aux réalités locales avec des exonérations fiscales et sociales (sous conditions) plus fortes dans les territoires les plus fragiles, afin de développer l'activité économique et l'attractivité territoriale. Pour la commune : bonification de dotation globale de fonctionnement (DGF) à partir de 2025 : La fraction « bourg-centre » de la dotation de solidarité rurale (DSR) est majorée de 30% La fraction « péréquation » de la DSR est majorée de 20%.

- **Maison de retraite « Les Charmettes »** : M. BERTHAUD, Président du SIVU, informe les conseillers qu'une réunion est prévue avec le Directeur par Intérim du CHIPR, M. Le Maire et M. Le Président de la Communauté de Communes pour la restitution de l'audit du cabinet KHORS.
- **Point travaux** : Un point est fait sur les travaux d'assainissement, sur la salle multi activités ainsi que sur la rénovation de l'église.
- **Revitalisation du bourg** : Réunion avec le cabinet URBICAND afin de préparer l'étude sur la revitalisation du bourg. Une réunion est prévue avec l'ensemble du conseil municipal le 10 septembre.
- **Date du prochain conseil** : Mardi 3 septembre 2024 à 20h30

La secrétaire de séance,
Martine PERNOT



Levée séance à 22h30

Le Maire,
Hervé PERRODIN



